

DÉSOGERME NMI - Gamme végétale

DÉSINFECTANT BACTÉRICIDE ALGICIDE



- Désinfection des locaux et matériels de culture.
- Homologation par le ministère de l'agriculture à 2%.
- Utilisable en agriculture biologique*
- Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.
- Actif en eau dure et non mutagène.
- Compatible avec le contact alimentaire.
- Testé pour la désinfection de l'eau d'irrigation par le laboratoire BBV.
- N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 59666.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide incolore, inodore et non moussant.
- Densité : $1,00 \pm 0,01$ à 20° C.
- Miscible en toutes proportions dans l'eau.
- pH à 20° C : 5,5 environ.
- Ininflammable : point d'éclair : néant.
- Contient : chlorhydrate de polyhexaméthylène de Biguanide (40 g/Kg) et Ethanol (1 g/Kg).
- **DÉSOGERME NMI** ne contient ni ammonium quaternaire, ni composé phénolique, ni hypochlorite (chlore), ni solvant.
- **DÉSOGERME NMI** est incompatible avec les anioniques et les bases fortes.
- **DÉSOGERME NMI** est en général peu compatible avec les détergents : procéder d'abord au nettoyage avec détergent, puis désinfecter.

CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES :

- Microbicide puissant à large spectre d'activité, très actif sur les bactéries Gram + et Gram - à 2%.
- Testé à 2% sur la levure *Brettanomyces* par l'ITV de Tours.
- Actif même en présence des matières protéiques (sang, lait, peptone...), actif en milieu faiblement acide ou faiblement alcalin. Efficace en eau dure.
- Fongicide à 5% selon la norme EN1275.
- Irritation oculaire : **DÉSOGERME NMI**, administré au lapin Albinos, n'a provoqué aucune irritation oculaire à 1 / 1000 (0,1 %).
- Toxicité : **DÉSOGERME NMI** n'est pas toxique pour les daphnies à la dilution de 1/100 000.
- DL 50 : **DÉSOGERME NMI** n'a pas révélé de signe de toxicité lors du maximum administrable 15 g/kg par voie orale, chez le rat de race Sprague Dawley.
- **DÉSOGERME NMI**, dilué à 1/100 000 n'entraîne aucune mortalité du poisson en 16 heures.
- Désinfection atmosphérique selon la norme EN 17272 (avec Combattor) : 1,25 % en 30 min à 20°C en condition de propreté.
- **HOMOLOGATION N°7700030** à 2% : Matériels de transport et stockage (P.O.V.).
- **DÉSOGERME NMI** est un biocide utilisé pour l'usage PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires). Usages en sericulture conforme au règlement européen : "Lorsque ces produits sont utilisés à des fins d'hygiène générale (et ne sont donc normalement pas appliqués directement dans le but de protéger les végétaux et les produits végétaux) ou lorsque le type de produit qui sera entreposé après le traitement n'est pas connu avec précision, il est convenu de considérer ces produits comme des biocides. Conformément aux distinctions ci-dessus, les produits suivants sont à considérer comme des exemples de produits biocides :
1. Produits de désinfection à utiliser dans les serres (y compris sur les structures et les éléments tels que les fenêtres, le matériel, les tables, les couteaux, etc.), mais qui ne sont pas appliqués directement sur les végétaux ;
2. Produits utilisés dans des systèmes hydroponiques, non pas sur les végétaux, mais bien sur le système lui-même de façon à lutter contre les organismes nuisibles ayant le potentiel, par exemple, de boucher les tuyaux.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi. Non classé aux doses d'emploi.
- Non mutagène.
- Les composants de **DÉSOGERME NMI** sont dans la liste des produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Après désinfection, rincer à l'eau claire le matériel devant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°2018/848. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

- **DÉSOGERME NMI VÉGÉTAUX** est applicable après récolte des produits d'origine végétale. Est utilisé dans les bâtiments pour le traitement des matériels, au cours des vides sanitaires ou lors du déstockage.
- Locaux, matériels de stockage et matériels de transport (P.O.V) : Traitement bactéricide à 2%.
- Diluer **DÉSOGERME NMI végétaux** à 2% dans l'eau.
- Pulvérisation des surfaces à traiter jusqu'à ruissellement avec Pulprelec, Pulban, Pulprea, Poldos ou canon à mousse.
- Trempage des matériels, outils, pots, durant 15 min.
- Désinfection des canalisations, après détartrage-nettoyage, faire circuler le produit dilué durant 15 min et rincer (Détartrage et élimination des algues collées : employer successivement **AXIS DNM** et **DECAGRI** dilués à 20% et rincer abondamment).
- En traitement préventif pour les réservoirs et canalisations de l'eau d'irrigation : dilution à 50 ppm (0,005%). Prédiluer le produit, puis utiliser une pompe doseuse DOSATRON pour obtenir une solution finale à 50 ppm. En traitement courant préventif, introduire **DÉSOGERME NMI** avec une pompe doseuse : 4 à 6 L/100 m³ (40 à 60 g/m³ d'eau) dans les circuits. Utiliser un doseur réglé à 4 ou 6%, en aspirant une solution prédiluée à 1/1000 = 4 ou 6 L/100m³ en dilution finale.
- En traitement choc ou pour neutraliser une eau chlorée, traiter ponctuellement avec **OXYNET 1** (peroxyde d'hydrogène) 1 à 5 L pour 10 m³.